

Adresse postale: BP 01-882 Tel: +229 21 33 2178/ 21 33 21 63 Adresse mail: sante.infos@gouv.bj

Site web: www.sante.gouv.bj

<u>ARRÊTÉ</u>

ANNÉE 2021 N°\_\_\_\_/MS/DC/\$GM/CJ/ABRP/SA/085SGG21

# Portant attribution des sites de la carte pharmaceutique 2021-2023 et définition des années de mise en exploitation

### LE MINISTRE DE LA SANTÉ

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi no 2021-03 du 1er février 2021 portant organisation des activités pharmaceutiques en République du Bénin ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021, par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2019-430 du 02 octobre2019 fixant la structure type des ministères ;
- vu le décret n° 2020-078 du 19 février 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de la sante ;
- vu le décret n° 2019-407 du 25 septembre 2019 portant approbation des statuts de l'Agence Béninoise de Régulation Pharmaceutique, tel que modifié par le décret no 2020-489 du 07 octobre 2020 ;
- vu l'arrêté no 0120/MS/DC/SGM/CJ/ABRP/SA/113SGG20 du 22 décembre 2020 portant institution de la carte pharmaceutique et programmation des zones de création d'officines de pharmacie en République du Bénin pour la période 2021-2023 ;
- vu l'arrêté no 0121/MS/DC/SGM/CJ/ABRP/SA/114SGG20 du 22 décembre 2020 portant modalités d'attribution des sites d'installation des officines de pharmacies en République du Bénin, tel que modifié par l'arrêté no 034/MS/DC/SM/CJ/ABRP/SA /045 SGG21 du 22 février 2021;
- vu le procès-verbal des réunions du Comité Ad 'hoc chargé de l'attribution des sites de la carte pharmaceutique 2021-2023 tenues au cours de la période allant du 1er au 25 mars 2021 ;

Sur proposition du Directeur Général de l'Agence Béninoise de Régulation Pharmaceutique,

## ARRÊTE ..

#### Article premier

Il est attribué, sur la Carte Pharmaceutique 2021-2023, aux pharmaciens dont les noms suivent, les sites devant accueillir l'installation de leur officine comme l'indique le tableau ci-après :

N°	Nom et Prénoms	Site attribué	Délimitation du site	Année de mise en exploitation
1.	ADADJA Houénadjè Marjolaine	Site de Tchaourou	Le site est situé entre la poste de Tchaourou et l'ancien site de la pharmacie Houézé Pharma dont les points de coordonnées GPS sont : latitude=8.8818, longitude=2.5999.	2021



N°	Nom et Prénoms	Site attribué	Délimitation du site	Année de mise en exploitation
2.	ADANLIN Lissanon Sètondé Doriane	Site de Patargo	La nouvelle pharmacie peut être installée au bord de la voie inter- Etat Parakou- Djougou (à droite ou à gauche) à une distance minimale de 300 mètres avant le complexe communal de santé de Patargo	2021
3.	ADE Nadège Houéfa	Site de Adôvié- Pahou	Le site est situé dans le quartier « Adovié » de Pahou au bord de la voie bitumé Pahou-Tori.	2021
4.	ADJIBODE Mochébolatan Rodrigue Steeve	Site de Kérou, quartier Zongo	Le site est situé dans un rayon de 800 mètres par rapport au carrefour central sur l'axe principal.	2021
5.	AGBATCHOSSOU Dognon Aristide Eric Ahodédji	Site de l'Eglise Catholique Sainte Anne de Porto- Novo	Le site est situé de part et d'autre du rond-point de l'Eglise Catholique Sainte Anne de Porto- Novo sur un tronçon de 200 mètres suivant l'axe (300° no - 120° se) et quittant Attakè en direction de ANSARDINE. La pharmacie sera installée au bord de la voie pavée longeant la clôture de l'Eglise Catholique Sainte Anne de porto novo.	2021
6.	AHOLOUKPE Léonelle Immaculée	Site de Tchatchou	La pharmacie sera installée dans un rayon de 200 mètres par rapport à l'Eglise Catholique de Tchatchou située au bord de la RN2.	2022
7.	AHOUANSE Zinsou Angelot Paul	Sire de Hévié	Le site s'étend sur deux (2) kilomètres suivant l'axe partant du carrefour de l'école primaire publique de Hêvié Dénou (LAT : 6.4561, LONG : 2.2498) jusqu'à 300 mètres avant la limite nord du CS de Hêvié (LAT : 6.4405, LONG: 2.2480).	2021
8.	AHOUANSOU Maxime Akonassou	Site de Leman Bogou	La nouvelle pharmacie sera installée à Léman Bogou au bord de la route menant à Natitingou à une distance minimale de 300 mètres du carrefour Djougou.	2022
9.	AHOVEGBE Yémalin Lucrèce Judith	Site de Atropocodji	Le site est situé dans un rayon de 500 mètres par rapport au carrefour « Déviation » et suivant l'axe Est-Ouest avec la possibilité d'aller jusqu'à 100 mètres sur l'axe Nord-Sud par rapport audit carrefour	2023
10.	AÏKPON Romaric Abraham	Site de la voie bitumée "Goudron YAYI BONI"	Le site est situé sur l'axe du goudron YAYI BONI et part de 800 mètres après le carrefour YAYI BONI, soit après le point de référence (données GPS LAT: 9.3774, LONG: 2.6302)	
11.	AKELE Armel Aristide Adébayo	Site de Cocotomey Zounga	Le site est situé dans un rayon de 500 mètres par rapport au carrefour de l'EPP « Bon Samaritain » appelé encore carrefour de « l'Eglise du Christianisme Céleste ».	
12.	AKLAN KAKPO Nouléhoungbé Martin	Site d'Atogon	La nouvelle pharmacie d'Attogon sera implantée à Attogon au-delà de 400 mètres de la clôture du centre de santé d'Attogon mais du côté nord.	
13.	ALAOFE Hafsatou Olafèmi	Site du Lycée Technique d'Akassato	Le site est situé au bord de la voie et de part et d'autre du lycée technique d'Akassato, soit à 400 mètres avant la limite et s'étend à 700 mètres de la limite ouest.	
14.	ALLADAYE Messèton Gertrude Pamela	Site de Zakpohoundan- ou	Le site est délimité par le tronçon qui part de 600 mètres après le carrefour Zakpo allant vers le CEG2 de Bohicon	2021

N°	Nom et Prénoms	Site attribué	Délimitation du site	Année de mise en exploitation
15.	AMOUSSA Ahmed	Site de Athiémé Centre	La pharmacie sera installée dans la ville de Athiémé dans un rayon de 500 mètres par rapport au carrefour de l'EPMB Temple BETHEL et distante d'au moins 300 mètres du Centre de Santé d'Athiémé	2023
16.	ASSANH Jean Marie Codjovi	Site de Lokossa	Le site est situé dans la ville de Lokossa dans un rayon de 500 mètres par rapport au carrefour de l'hôtel "la madeleine"	2021
17.	ASSOGBA Karell Armela Mawoussi	Site du quartier "Cococodji-le Méridien"	Le site est situé au bord de la voie passant devant le « CEG LE MERIDIEN » de Cococodji et couvre le tronçon allant de 400 mètres avant le début et 800 mètres après la fin dudit CEG. La nouvelle pharmacie peut s'installer au bord du tronçon susvisé ou à 100 mètres au plus, à l'intérieur.	2021
18.	ATOUN Adjidokpa Gloria Suzanne	Site de Lobogo	La pharmacie sera installée dans les environs du marché de Lobogo.	2021
19.	AVOKAN Emadin- Djomion Esaï	Site de Bazounkpa 1	Le site est situé au bord de la RNIE1. Il couvre le tronçon allant de la limite de la voie menant à gazoduc et s'étend sur une distance de 1 km vers Pahou	2021
20.	AZA-GNANDJI Afiavi Carmine Nora	Site du Carrefour de la Station PUMA de Zoundja	Le site est situé sur l'axe passant devant l'hôpital de zone allant vers la station puma dans un rayon de 300 mètres par rapport à cette station.	2021
21.	BADAROU Mohamed Adjao Hamad	Site du quartier Tibona	Le site est situé au quartier Tibona, à l'extérieur d'un cercle de 200 mètres ayant pour centre, l'hôpital (hôpital bethesda, annexe Parakou-Tibona).	2022
22.	BAKPE Enagnon Arias	Site dir marché Save	La pharmacie peut être installée au bord et de part et d'autre de la voie Calavi-Allada sur le tronçon allant de 300 mètres après le carrefour de Missessinto jusqu'à la voie menant au Cimétière d'Adjagbo.	2021
23.	BANKOLE Paul Odjouola	Site du Commissariat d'Azovè	La nouvelle pharmacie peut être installée au bord e de la voie Djakotomé-Azovè (à droite ou à gauche), sur le tronçon allant de l'entrée de la ville d'Azovè jusqu'à la hauteur de l'hôtel immaculé d'Azovè.	2023
24.	BATA-BORY Cédric Abdoul Fawoaz	Site de Sonsoro	La pharmacie sera installée entre le CS et le marché de Sonsoro à 300 mètres au moins du CS.	2023
25.	BELLO Mourchidath-Laye Bolanlé Abéo Lucrèce	Site Kpota 1	Le site de Kpota 1 est situé sur le tronçon situé entre le carrefour Kpota et le carrefour Aïtchedji. Le site sera éloigné de plus de 600 mètres du carrefour et s'étend sur une distance de 800 mètres	2021
26.	BOKODAHO Yénoukoumè Diane Narèche	Site de Tindji- Zèko	Le site est situé dans l'Arrondissement de Tindji-Zèko, au-dela d'un rayon de 400 mètres par rapport au Centre de Santé dudit Arrondissement	2022
27.	BONOU Babatoundé Nabil	Site de Kalalé	La nouvelle pharmacie sera installée à 500 mètres, au moins, du centre de santé communal de Kalalé.	2021
28.	BOURAÏMA Raïyath- Laï Atchabi Djiman	Site de la Route de Kétonou	Le site est délimité par un tronçon de 5 kilomètres allant de l'Ecole Primaire Publique de Gbèhonmè en direction de Kétonou.	2023

N°	Nom et Prénoms	Site attribué	Délimitation du site	Année de mise en exploitation
29.	CHABI ILOUGBADE Oolé Titilayo Tatiana	Site de Tankpè Fifonsi	Le site s'étend sur le tronçon allant de 600 mètres après la pharmacie Saint Abel sur une distance de 1 kilomètre vers Houèto. Sur ce même tronçon, la nouvelle pharmacie peut s'installer au bord ou au plus à 100 mètres à l'intérieur d'une Von	2021
30.	CODO Morel Sergio	Site de Goumori	La pharmacie sera installée entre le commissariat et le CS, à droite ou à gauche de la voie principale et devra être éloignée d'au moins 500 mètres dudit CS.	2023
31.	COLES Farouk	Site de Zoungbonou	La pharmacie sera installée dans un rayon de 600 mètres par rapport au carrefour Zoungbonou situé à l'intersection de la RN 23 et de la RN 2.	2022
32.	DOGO Bodarima Stécy Christer Yvana	des Disciples de	Le site est situé sur le tronçon allant de l'Eglise et s'étend sur une distance de 600 mètres vers la route nationale N30 à la hauteur du carrefour Tokan.	2023
33.	DOGUE Horus Axel Cokou		Le site est situé au bord de la route « RNIE1 » sur le tronçon allant de la limite de la clôture de maison « CAPOT » et s'étend sur une distance de 1 kilomètre vers Pahou (à la limite de la station d'essence « JNP ».	2023
34.	DONOUMASSOU Roland Iréné	Site de Copargo	La pharmacie sera installée au bord de la voie bitumée sur le tronçon situé entre la mairie et le marché de Copargo.	2022
35.	DOSSA Mirabelle Eunice Mahuéna	Site du quartier Lègo (Abomey)	Le site est délimité par un tronçon qui part de 800 mètres après le carrefour de la place Goho et qui s'étend jusqu'à la hauteur du carrefour LEGO	2022
36.	DOSSOU Armandine légère	Mosquée Centrale de Kandi	La pharmacie sera installée au bord de la voie bitumée, à droite ou à gauche, en allant vers Ségbana à partir de la mosquée centrale de Kandi sur une distance maximale de 800 mètres.	2021
37.	DOUGNON Tchétonnougbo Godfried		Le site s'étend sur le tronçon de la voie traversant Hêdomey et allant de 800 mètres après la pharmacie de Hêdomey sur une distance de 800 mètres vers Lobozounkpa	2021
38.	EPOU Wilfried Marius Komi	Site de marché « Rose Croix »	La nouvelle pharmacie sera installée au bord de la voie passant devant le marché "rose croix" sur un tronçon de 1, 500 kilomètres à partir dudit marché vers la zone dite : "Assemblée 600".	2021
39.	EKUE Axelle Peggy	Site du quartier AWAKE	Le site est situé dans un rayon de 300 mètres du carrefour Awake	2023
40.	EHOUMI Diane Anikè Omolacho	Site du carrefour Agbato	La pharmacie sera installée de part et d'autre de la voie pavée en allant du carrefour Agbato vers Agbodjedo sans s'éloigner de plus de 300 mètres dudit carrefour.	2023
41.	FADEGNON Gildas Max Kévin	Site du quartier Aïtchédji Séminaire	Le site commence à partir de 400 mètres du carrefour Aïtchedji et s'étend sur 500 mètres en allant vers le carrefour Séminaire.	
42.	FASSINOU Lucrèce Agath Corine	Site du quartier Thian	Le site est situé sur l'axe Parakou-Djougou et s'étend sur le tronçon allant de l'école primaire de Thian en direction de Djougou, sur une distance de 2 kilomètres	
43.	GANMAVO Kuassi Arnaud Gislain	Site de Bazounkpa Colas	Le site de Bazounkpa colas est situé au bord de la RNIE1 et s'étend sur une distance de 1 km vers Pahou après 1,5km de la limite de la voie menant au gazoduc	2023

B

N°	Nom et Prénoms	Site attribué	Délimitation du site	Année de mise en exploitation
44.	GANSOU Ayétobi Belbida Widline		Le site est situé de part et d'autre au bord de la voie inter Etat Parakou-Kandi sur une distance de 500 mètres avant le marché ou 500 mètres après le marché.	2022
45.	GUIDIGAN ZINSOU Assiba Patricia	Vlavákamas	La nouvelle pharmacie de Klouékanmey sera installée au bord de la voie bitumée venant de Toviklin jusqu'au début du marché central de Klouékanmey	2022
46.	HEDOKINGBE Ferdinand Sourou		Le site est situé dans un rayon de 500 mètres par rapport au Carrefour Ouanho, faisant intersection entre la route menant à Avrankou et celle conduisant à Adjarra	2021
47.	HODE Joachim	Site EPP Centre LALO	La pharmacie sera installée au bord de la voie bitumée entre le Centre des Jeunes et de L oisirs de Lalo et le Carrefour de Lalo.	2021
48.	HOUESSOU Sètondji. Boris Fiacre	Site de Zakpota Aïtchissramin	Le site est situé dans un rayon de 400 mètres par rapport au carrefour Zakpota Centre dans le quartier Aïtchissramin.	2022
49.	HOUETCHEGNON Daagbé Pharanète	Site de Zoundjakpèvi	Le site est situé dans un rayon de 600 mètres du carrefour de l'église du christianisme céleste paroisse communauté chrétienne d'amour El-Béttel.	2022
50.	HOUNGUE Perrin Dieudonné	Site de Karimama	La pharmacie sera installée sur le tronçon compris entre les bureaux communaux de la police républicaine (PR) et le Centre de Santé (CS) de Karimama. Mais elle devra être éloignée d'au moins 500 mètres dudit CS, les deux lieux de référence (PR et CS) étant distants de 1,1 km.	2023
51.	HOUNLIDJI Fasteylah Yeïme	Sue de Tehetti	Le site est situé dans la localité de Tchetti à 600 mètres au moins de part et d'autre du Centre de Santé.	2021
52.	HOUNTONDJI Cyriaque Gbètogo	Site de l'EPP Glazoué	Le site est situé de part et d'autre de la voie bitumée et s'étend sur le tronçon allant de 300 mètres du Centre de Santé Communale vers la sortie nord de la ville.	
53.	HOUNVOHESSOU Jean-Parphunus Tyrsus	Site de Ourbou- Ga	Le site est situé aux bords de la route nationale inter-Etat n°3 s'étend sur le tronçon allant de 400 mètres après la clôture du CHD Atacora, vers Djougou sur une distance de 1 km.	2022
54.	KASSA Mensah José	Site du carrefour Ségbana	La pharmacie sera installée au carrefour Ségbana avec la possibilité de s'implanter à 500 mètres avant ou après ledit carrefour, à droite ou à gauche de la voie bitumée.	
55.	KOULIHO Jésumèvo Pharès	Site Angaradebou	La pharmacie sera installée entre la maternité et le dispensaire de la localité à une distance de 500 mètres de part et d'autre des deux formations sanitaires.	
56.	KPADONOU Karl	Site du quartier Sinan Gourou	Le site est situé sur l'axe du tronçon quittant la pharmacie du carrefour maga vers la pharmacie Banikanni. La pharmacie à créer sera éloignée au moins de 600 mètres de chacune des deux références (pharmacie Banikanni et pharmacie du Carrefour Hubert Maga).	2023
57.	KOUWAKANOU Sèdami Aubierge Arielle	Site de Okédama	Le site est situé au-delà de 100 mètres par rapport a la fin de la clôture de l'Hôpital d'Instruction des Armées (coordonnées GPS limite : latitude =9.3194, longitude =2.6075) en allant vers le carrefour Hubert-Koutoukou-Maga sans dépasser une distance de 700 mètres.	2021

N°	Nom et Prénoms	Site attribué	Délimitation du site	Année de mise en exploitation
58.	KPOVIESSI Caleb	Site d'Aplahoué	La nouvelle pharmacie peut être installée au bord de la voie bitumée (à droite ou à gauche) sur le tronçon allant du centre de santé d'Aplahoué vers Avegodo.	2021
59.	KPEKOU Essènandé Zounchemè Venceslas Ernest	Site de Koletin Yinkinmin	Le site est situé au bord de la RN 31 allant du carrefour Misséssinto menant à Zinvié et prend départ à 3 km de la limite nord du motel tropical pour s'étendre sur une distance de 1 km vers le nord.	2023
60.	LEGBA Mahoutin Eunice	Site du Marché Savalou	Le site est situé sur le tronçon allant du marché de Savalou, de part et d'autre de la voie bitumée vers Djougou jusqu'à la sortie de la ville.	2023
61.	LALEYE Kolawolé Gilbert Gracieux	Site du Quartier Adandokpodji (Abomey)	Le site est situé dans le quartier Adandokpodji. La nouvelle Pharmacie doit être installée à 800 mètres après la pharmacie Azally dans le quartier Adandokpodji.	2023
62,	MONHOUNSO Stanislas Maxime	Site de Dan	Le site est situé dans le quartier Centre. La pharmacie doit être installée à 300 mètres au moins du Centre de Santé de la localité.	2022
63.	MAMOUNOU MASSARI Orou Kinnou Abdel K.	Site de l'Eglise Catholique de Covè	Le site est délimité par le tronçon partant de 700 mètres après les anciens bureaux de l'hôpital de zone de Cove en allant vers l'Eglise Catholique "Notre Dame de Lourde de Cove" sise à Zogba-Heli.	2021
64.	MONTCHO Gbessou. Eugène Gualbert.	Site du Carrefour Dako	Le site est situé dans un rayon de 500 mètres par rapport au carrefour Dako.	2022
65.	MOUSTAPHA Moutcharaf	Site de l'Eglise Protestante Méthodiste du Bénin (EPMB) de Agbalilamè	Le site est situé dans un rayon de 600 mètres à l'intérieur du demi-cercle suivant l'arc est-nord-ouest par rapport au carrefour reliant l'Eglise Protestante Méthodiste du Bénin (EPMB)) d'Agbalilamè et l'Eglise Catholique de la même localité.	2023
66.	MOUSTAPHA Noua Adeumi Adio Boris	Site de Ouaké	La nouvelle pharmacie sera installée au bord de la route bitumée, allant du carrefour Ouaké vers la frontière Togo et distante d'au moins 300 mètres du Centre de Santé de Ouaké.	2021
67.	NONDICHAO Abd- El-Kader Fadil	Site de Zè-Plaque	Le site est situé dans un rayon de 500 mètres par rapport au carrefour Zè-plaque.	2022
68.	NONO KEN'GNE Edwige Francisca	Site du CEG Comè	Le site est situé au bord de la voie bitumée Comé- Lokossa RN 2 (Boulevard du Mono) sur le tronçon couvrant une distance de 800 mètres à partir du CEG 1 de Comé en direction de Lokossa.	2023
69.	N'OUENI Kanditcha	Site de Kouandé quartier Maro	Le site est aux abords de la voie perpendiculaire (RN11) à l'entrée du commissariat de police de Kouandé sur une distance de 500 mètres.	
70.	NOUFIONSOU Vignon Ida Chantal	Site de Ouinhi	Le site est situé à Ouinhi Centre. La pharmacie doit être installée à 300 mètres au moins du Centre de Santé.	2023
71.	ODJO ZOSSOU Princia Ninette Doruce B. D.	Site de Adjakawè (Sèto-Gbodjè)	Le site est situé sur le boulevard du cinquantenaire entre la pharmacie Gbodjè (lat long) et la Pharmacie RHEOBOTH HOUNSA (lat long). La nouvelle Pharmacie sera distante d'au moins 1 kilomètre des deux pharmacies suscitées	

N°	Nom et Prénoms	Site attribué	Délimitation du site	Année de mise en exploitation
72.	OKPE Viviane O. B. Kpéléro	Site de Womey Carrefour	Le site s'étend sur le tronçon allant de 500 mètres après le carrefour plateau au carrefour du marché Womey.	2022
73.	OLOUSSOKPE Anwaarath Morénikè Agnikè Bérengère.	Site de Adja- Ouèrè	La nouvelle pharmacie sera installée à Adja-Ouèrè, au bord de la voie principale partant de Pobè en allant vers le Centre de Santé de la localité. Elle doit être distante d'au moins 300 mètres du Centre de Santé.	2022
74.	OSSENI Razack	Site du quartier Glodénou	La pharmacie sera implantée au bord de la route nationale (RN31) entre le tronçon quittant la limite nord du motel tropical sur une distance de 1 km sur la voie quittant le carrefour Misséssinto et menant à Zinvié.	2021
75.	OUENDO Eddy Kévin Sènan	Site du rond-point ECOBANK (Natitingou)	Le site est situé dans un rayon de 200 mètres du rond- point ECOBANK. (Natitingou)	2023
76.	PANOU Jesugo Enagnon Mathilde	Site du CEG 1 DASSA	Le site est situé de part et d'autre de la voie pavée et s'étend sur une distance de 300 mètres au moins après le CEG1 en quittant l'hôpital de zone de Dassa.	2023
77.	QUENUM Jesumin Rébécca Hermance	Antoine de Padoue de Gbodjè	Le site est situé au bord la voie quittant le boulevard du cinquantenaire en direction du carrefour Atchoukpa et s'étend sur une distance de 800 mètres à partir de la limite de la clôture nord de l'Eglise en direction d'Atchoukpa.	2023
78.	RAÏMI Abèbi Nawal		La pharmacie sera installée dans la ville d'Adjohoun centre et doit être éloignée d'au moins 500 mètres de l'entrée principale du Centre de Santé/ Bureau de Zone d'Adjohoun.	2022
79.	SALAMI Mochtae Adérodjou Ayinla	Stire de Kêri	La nouvelle pharmacie sera installée au bord de l'axe Nikki-Djougou (RN6) sur le tronçon allant de 200 mètres après le rond-point de N'Dali vers Djougou sur une distance de 800 mètres.	2023
80.	SANNI Chouïbou	V de Igolo	Le site est situé de part et d'autre des trois voies formant le carrefour y d'Igolo. Il s'étend sur un tronçon de 700 mètres à partir dudit carrefour.	2022
81.	SARE MIZI Abdoulaye		La nouvelle pharmacie sera implantée dans un rayon de 800 mètres par rapport au carrefour "BEN CLUB" du quartier Nima, 2eme Arrondissement de Parakou.	2022
82.	SEDJAME Sèmassa Arlette Bernice	Site de Beyerou	Le site est situé sur le tronçon de la route nationale inter- Etat 2 (RNIE 2) allant du carrefour Beyerou jusqu'à 200 mètres avant le début de la clôture de l'annexe Parakou de l'Hôpital d'Instruction des Armées.	2022
83.	SEGOUN Jolyane Elvire Charmelle	Site de Bonou centre	La pharmacie sera installée dans la ville de Bonou dans un rayon de 500 mètres du carrefour central de Bonou et doit être éloignée d'au moins 300 mètres du Centre de Santé Communale (CSC) de Bonou	2023
84.	SEÏDOU Anisha	Site de Djadjo Marché	La pharmacie doit être installée à 600 mètres au plus du carrefour Djadjo sur l'axe carrefour djadjo - carrefour séminaire ou sur l'axe carrefour djadjo- carrefour marché Djadjo ou encore à l'intérieur du secteur délimité par ces deux axes.	2022

N°	Nom et Prénoms	Site attribué	Délimitation du site	Année de mise en exploitation
85.	SODOGA Armandine Armelle	Site de Gouka	Le site est situé de part et d'autre de la route bitumée à 300 mètres avant ou après le Centre de Santé de Gouka.	2023
86.	SOKPON Mahougnon Ricardo Aarron	Site de Pehunco Quartier Sinawourarou	Le site est situé sur la RN7 à 400 mètres au moins de part et autre du CSC de Pehunco sans dépasser une distance de 800 mètres du CSC.	2021
87.	SOSSA Kanfoui Alexandrine	Site de Kpomassè	Le site est situé à Kpomassè Centre, à l'extérieur du cercle marquant un rayon de 500 mètres par rapport au Centre de Santé.	2023
88.	De SOUZA Vanessa Géraldine	Site de la Mairie de Dogbo	La nouvelle pharmacie peut être installée de part et d'autre de la voie après le Centre de Sante Communal en quittant le centre-ville et en s'éloignant d'au moins 300 mètres dudit Centre de Santé	2021
89.	TAVI Sèkandé Holonou Jules	Site de Houègbo gare	Le site est implanté au bord de la voie inter-état sur le tronçon partant de l'entrée de la ville de houegbo en quittant Cotonou et s'arrête à la limite de la gare routière faisant corps avec la voie de Koly (LAT : 6.8046, LONG : 2.1726).	2023
90.	TCHONLIN Didier	Site de Akodéha	La pharmacie peut être installée dans les environs du carrefour du commissariat d'Akodéha	2023
91.	TOMETINSI L. Sègla Jovial	Site de Glo- Djigbe Centre	Le site est implanté au bord de la voie inter-état 2 sur le tronçon partant de la fin du marché de Glo-Djigbé allant dans le sens sud-nord sans dépasser 1 km de distance en quittant ce point de départ. Les coordonnées de ce point de départ sont : LAT = 6.55924, LONG = 2.330046. La pharmacie existante doit se retrouver à une distance de 800 mètres au moins de ce nouveau site.	2023
92.	VIAKIN KINTOSSOU Comlan Ferdin Marcus	Site de Zê - Centre	La pharmacie sera implantée à Zê centre mais éloignée de 400 mètres au moins du centre de santé de Zê.	2021
93.	YAMONTCHE SOSSOH Sandy-Léna Mahugbé	Site du carrefour Toviklin	La pharmacie sera installée au carrefour Toviklin avec la possibilité de s'implanter à 500 mètres avant ou après ledit carrefour de part et d'autre de la voie bitumée sur le tronçon Dogbo-Tovikilin-Klouekanmey.	2021
94.	YEMPABOU Alimatou	Site de Amanwignon- Ouest	Le site est situé à AMANWIGNON-OUEST, à 800 mètres au moins de la perpendiculaire par rapport à la voie inter-Etat passant devant le carrefour YAYI BONI.	2021
95.	ZINSOU Dona Ophra Aude	Site Agbanyinzoun	La nouvelle pharmacie sera installée sur le tronçon partant de 800 mètres après le marché d'Agbanyinzoun en allant vers le quartier Sounvinontin.	2023
96.	ZOUNMENOU Mahudo Yabo Aurelle	Site du carrefour Djègandaho Centre de Santé.	Le site est situé dans un rayon de 400 mètres par rapport au carrefour Djègandaho du centre de santé	2022

# Article 2:

L'attribution de sites faisant objet du présent arrêté ne tient pas lieu d'autorisation d'ouverture et d'exploitation d'une officine de pharmacie.

## Article 3:

Le Secrétaire Général du Ministère de la Santé et le Directeur Général de l'Agence béninoise de régulation pharmaceutique sont chargés de veiller au respect du présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires.

## Article 4:

Le présent arrêté, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel de la République du Bénin.

Cotonou, le

2 6 AOUT 2021

Benjamin I. B. HOUNKPATIN

Ministre de la Santé

<u>AMPLIATIONS</u>: PR: 01-AN: 01 - CC: 01 - CS: 01 - HCJ: 01 - HAAC: 01 - CES: 01 - MS: 01 - ABRP: 02 - MICA: 01 - MEF: 01 - TOUS DDS: 12 - CCIB: 01 - AISEM: 01 - CHRONO: 01 -

INTERESSES: 96 - JORB: 01 -